



Conseil de sécurité

Adoption - Résolution Moyen Orient

New York, le 22 décembre 2023

Déclaration après le vote / Statement after the Vote

Monsieur le Président,

La Suisse a voté en faveur de la résolution, et se félicite de son adoption.

Je tiens à remercier la délégation émiratie et toutes et tous les collègues - membres du Conseil, mais aussi dans la région - pour les efforts inlassables dans la recherche d'un compromis afin de pallier à la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. Il est essentiel que ce Conseil se prononce en faveur de la protection des civils. Les images du point de passage de Rafah dimanche l'illustrent clairement : la population civile est désespérée et a besoin du soutien immédiat de la communauté internationale pour survivre.

Si un tel compromis reste par sa nature en deçà de nombreuses attentes, l'adoption de cette résolution, tout comme l'ouverture du point de passage de Kerem Shalom, est une contribution à cet effet. La résolution prévoit un poste de coordination humanitaire et pour la reconstruction, chargé d'établir un mécanisme onusien qui doit permettre toute la flexibilité nécessaire pour rationaliser et améliorer l'efficacité des procédures et assurer que les biens humanitaires arrivent le plus vite possible aux personnes dans le besoin. La Suisse salue l'accord trouvé au sein du Conseil qui devra contribuer à une mise en œuvre efficace de l'aide humanitaire sur le terrain pour sauver des vies.

Dans le même but de faciliter un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, la résolution appelle à créer les conditions pour une cessation durable des hostilités. Celle-ci ne porte pas préjudice au droit d'Israël d'assurer sa défense et sa sécurité. Elle doit aussi permettre de faciliter la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages retenus depuis les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier, que la Suisse a condamné fermement.

La résolution d'aujourd'hui se doit d'être complémentaire au droit international humanitaire, selon lequel toutes les parties au conflit ainsi que les Etats non belligérants, ont l'obligation d'autoriser et de faciliter les opérations de secours destinées aux populations dans le besoin.

Je vous remercie.

Thank you, Mr President,

Switzerland voted in favour of the resolution and welcomes its adoption.

I would like to thank the Emirati delegation and all our colleagues - members of the Council, but also in the region - for their tireless efforts in seeking a compromise to alleviate the catastrophic humanitarian situation in the Gaza Strip. It is essential that this Council speaks out in favour of protecting the civilians. The images from the Rafah crossing on Sunday clearly illustrate this: The civilian population is desperate and needs the immediate support of the international community to survive.

While such a compromise falls short of many expectations by its very nature, the adoption of this resolution, like the opening of the Kerem Shalom crossing, is a contribution to this end. The resolution provides for creation of a humanitarian and reconstruction coordination post, charged with establishing a UN mechanism that should allow all the flexibility needed to rationalise and improve the efficiency of procedures and ensure that humanitarian goods reach people in need as quickly as possible. Switzerland welcomes the agreement reached within the Council, which should contribute to the effective implementation of humanitarian aid on the ground in order to save lives.

With the same aim of facilitating rapid, safe and unhindered humanitarian access, the resolution calls for creating the conditions for a sustainable cessation of hostilities. This is without prejudice to Israel's right to ensure its own defence and security. It should also facilitate the immediate and unconditional release of all hostages held since the acts of terror perpetrated by Hamas on 7 October, which Switzerland has strongly condemned.

Today's resolution must be complementary to international humanitarian law, according to which all parties to the conflict, as well as non-belligerent States, have an obligation to authorise and facilitate relief operations for populations in need.

Thank you.